

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 638** Subvention à l'association Carré Bastille (11 e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Carré Bastille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 € sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement, est attribuée à l'association Carré Bastille, 38 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) pour l'organisation de la deuxième édition de son festival, Bastille, quartier Libre en 2011.2011\_05325, simpa 21721

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.